



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/18

Reçu en Préfecture le : 18/12/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2018
D-2018/563

Aujourd'hui 17 décembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Emmanuelle AJON présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE

Avis sur projet de création d'une chambre funéraire sur le territoire de la Ville de Bordeaux

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'article R2223-74 du Code général des collectivités territoriales, l'avis du Conseil Municipal est requis par M. le Préfet sur une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur le territoire de la commune.

La chambre funéraire s'installerait au 75 rue du Général Larminat par transformation d'un local commercial existant.

La création de cette activité est soumise à décision préfectorale après concertation du Conseil Municipal et avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST).

L'autorisation préfectorale ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique.

Cette installation sera par ailleurs soumise à l'obtention d'un permis de construire pour changement de destination. Le projet prévoit la création de trois places de stationnement pour les visiteurs.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal

Formule un avis favorable à la création d'une chambre funéraire au 75 rue Général Larminat, présenté par la société Funecap Sud-Ouest.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des Elections et de l'Administration Générale
pôle funéraire
Affaire suivie par Pascale MORTIER
☎ : 05.56.90.63.08
mail: pref-funeraire@gironde.gouv.fr



Bordeaux, le

14 OCT. 2018

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE

à

Monsieur le Maire de Bordeaux
Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33000 BORDEAUX

Courrier arrivé le

29 OCT. 2018

Cabinet du Maire

Objet : projet de création d'une chambre funéraire au 75 rue Général de Larminat par la transformation d'un bâtiment existant, présenté par la société FUNECAP SUD-OUEST

Réf. : article R2223-74 du code général des collectivités territoriales

P.J. : 1 dossier

La société de pompes funèbres « FUNECAP SUD-OUEST », sise 12 avenue de la Somme à Mérignac, a déposé le 26 septembre 2018 auprès de mes services une demande d'autorisation de **création d'une chambre funéraire sur votre commune par la transformation d'un bâtiment déjà existant au 75 avenue Général de Larminat.**

L'article R2223-74 du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011, ne prévoit plus, pour les chambres funéraires la réalisation d'une enquête d'utilité publique. Celle-ci est remplacée par un **avis public dont le projet a été fourni par le demandeur et sera publié par lui dans les meilleurs délais.**

Conformément aux dispositions réglementaires précitées, je vous saurais gré de bien vouloir me faire part **dans un délai maximal de deux mois, de l'avis du conseil municipal sur ce projet, dont vous trouverez ci joint un exemplaire du dossier.**

LE PRÉFET



NOTICE EXPLICATIVE : CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE.

La maison funéraire de Bordeaux sise 75 rue Général de Larminat (parcelle IZ 96 = 627m²) d'une surface totale d'environ 256m² sera composée :

D'une partie publique

Comprenant un hall d'accueil d'environ 93,50m² qui desservira 3 sanitaires (dont 1 PMR) ainsi que 3 salons de 31,70m², 27,50m² et 31,10m².

Les cloisonnements fixes des salons assureront un isolement acoustique d'au moins 38 dB en ce qui concerne les bruits aériens intérieurs et d'au moins 30 dB pour les bruits extérieurs.

Les portes d'accès public seront acoustiques et équipées de digicode.

Le salon 1 sera protégé de la vue du voisinage ou des personnes extérieures par l'installation de film dépoli (non translucide) sur les vitrages existants. Les Salons 2 et 3 étant borgnes, ils sont de ce fait à l'abri des regards.

Le renouvellement d'air des salons sera assuré par une ventilation mécanique indépendante permettant le renouvellement d'un volume heure par salon.

Chaque salon de présentation disposera d'un accès particulier vers la partie technique avec une porte acoustique destinée au passage en position horizontale des corps ou des cercueils.

Chaque accès à la partie technique est doté d'un dispositif réservant l'entrée aux personnels dûment autorisés.

Les salons seront équipés d'au moins une prise électrique permettant le branchement du matériel de réfrigération nécessaire à la présentation d'un corps.

La sécurité des personnes sera assurée par une alarme incendie de type IV avec un report lumineux dans les toilettes.

D'une partie technique

Accessible par l'arrière du bâtiment permettant le cheminement des corps avant la mise en bière ou du cercueil à l'abri des regards. La salle de préparation (laboratoire) d'une surface de 28,40m²



comprendra une table de préparation, un évier à commande non manuelle équipé d'une douchette avec un flexible d'au moins trois mètres.

L'alimentation en eau sera munie d'un disconnecteur évitant les risques de pollution du réseau public. Le laboratoire comportera une cellule réfrigérée de 4 corps.

Les murs et plafond seront réalisés avec des matériaux durs, lisses, imputrescibles et lessivables.

Le laboratoire sera équipé d'un siphon de sol avec un panier démontable et désinfectable.

L'équipement électrique sera étanche aux projections.

Le renouvellement d'air sera assuré par un extracteur d'air renouvelant au minimum quatre volumes heure et comportant un filtre absorbant et désodorisant. Un sanitaire avec douche sera à disposition du thanatopracteur.

Direction des Travaux

Groupe d'infrastructures et de services funéraires
33 avenue du Maine - 75015 Paris

AVIS AU PUBLIC Projet de Création d'une Chambre Funéraire

M. : Yves PARRA

L'entreprise : FUNECAP SUD OUEST

dont le siège social est situé : 12 avenue de la Somme – 33700 MERIGNAC

a déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire sise :
75 rue Général de Larminat 33000 BORDEAUX sur la parcelle IZ 96 d'une surface de 627m²

Superficie du bâtiment : 255 m² comprenant :

Une partie publique :

- 1 hall d'accueil
- 3 salons de présentation
- 3 WC dont 1 accessible aux Personnes à Mobilité Réduite

Une partie technique :

- 1 Laboratoire
- 1 vestiaire/sanitaire/douche
- 1 Cellule réfrigérée de 4 cases

Un parking d'accueil de 8 places dont 1 réservée aux Personnes à Mobilité Réduite.

La chambre funéraire sera accessible aux familles 24h/24 et 7j/7 au moyen d'un digicode dont le code sera remis par la société de pompes funèbres.

Date envisagée de l'ouverture au public : Mars 2019

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST).

L'ensemble de l'établissement respecte le décret 2011-121 du 28 Janvier 2011 relatif aux opérations funéraires.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON FUNÉRAIRE DE BORDEAUX

Article 1 :

La chambre funéraire a été autorisée par arrêté de Monsieur le Préfet du département de la GIRONDE en date du [REDACTED].

Le gestionnaire de la chambre funéraire est titulaire d'une habilitation délivrée par arrêté de Monsieur le Préfet du département de [REDACTED].

Article 2 : DESCRIPTIF

La chambre funéraire comprend :

- Des locaux ouverts au public;
 - 1 Hall d'accueil des familles
 - 3 Sanitaire dont 1 accessibles aux PMR
 - 3 Salons de présentation
- Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :
 - 1 Laboratoire
 - 1 Cellule réfrigéré 4 cases
 - 1 Vestiaire / Sanitaire / Douche

Article 3 : DISPOSITIONS GENERALES

L'établissement est ouvert au public dans les conditions indiquées aux articles 4 à 6 ci-après.

Tous les opérateurs de pompes funèbres habilités par l'autorité préfectorale et mandatés par une famille ont accès à la chambre funéraire.

Dans l'intérêt général, les opérateurs de pompes funèbres habilités et les autres professionnels sont tenus de se conformer aux dispositions du présent règlement intérieur.

En outre, le gestionnaire est habilité à prendre toutes mesures utiles et opportunes pour maintenir l'ordre, la sérénité, la salubrité et la décence dans l'enceinte de l'établissement. Les documents de nature commerciale sont interdits. En particulier, toute distribution de documents à l'intérieur de l'établissement est soumise à l'autorisation expresse du gestionnaire.

Article 4 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission à la chambre funéraire doit intervenir dans un délai de 48 heures maximum à compter du décès.

Elle a lieu sur la demande écrite :

- Soit de toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles et justifie de son état-civil et de son domicile ;
- Soit de la personne chez qui le décès a eu lieu à condition qu'elle atteste par écrit qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ;
- Soit du directeur de l'établissement, dans le cas de décès dans un établissement de santé public ou privé qui n'entre pas dans la catégorie de ceux devant disposer obligatoirement d'une chambre mortuaire conformément à l'article L.2223-39, sous la condition qu'il atteste par écrit qu'il lui a été impossible de joindre ou de retrouver dans un délai de dix heures à compter du décès l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ;
- Soit des Autorités de Police ou de Gendarmerie, conformément aux dispositions de l'article R.2223-77 - 1er alinéa - du code général des collectivités territoriales ;
- Soit sur réquisition de Monsieur le Procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article R.2223-77 - 3^{ème} alinéa - du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les formulaires relatifs aux formalités d'admission et de séjour dans la chambre funéraire sont fournis, sur demande, gratuitement par le gestionnaire de la chambre funéraire.

Le défunt ne peut être admis que sur la production d'un extrait du certificat médical de décès.

De plus, le défunt ne peut être admis sans que la déclaration préalable de transport ait été effectuée auprès du maire de la commune du lieu de décès.

Enfin, pour être admis à la chambre funéraire, le défunt doit être muni d'un bracelet d'identité indiquant le Nom, le Prénom, le Jour, l'Heure et le Lieu du décès.

Article 5 : ADMISSION SUR DEMANDE DES AUTORITES

Sauf les cas relevant de frais de justice, lorsque le défunt a été admis en vertu des Pouvoirs de Police du Maire (Art. R.2223-77 – 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales), et sur demande des autorités de police ou de gendarmerie, les frais afférents au transfert, à l'admission et au séjour à la chambre funéraire, sont à la charge de la famille du défunt (Réponse Ministérielle n° 3590, Journal Officiel du Sénat du 28 décembre 1989, page 2189).

Cette dernière devra directement, ou par l'intermédiaire de l'opérateur funéraire qu'elle aura désigné, régler lesdits frais au gestionnaire de la chambre funéraire.

A défaut de règlement, le gestionnaire sera contraint d'adresser la facture des frais au Maire de la commune du lieu de décès.

Article 6 : CONDITIONS D'ACCES

1) Au public

- Sur appel téléphonique auprès d'un opérateur funéraire habilité choisi par les personnes qui ont qualité pour pourvoir aux funérailles ;
- 24h/24 et 7jours/7, par digicode (les codes d'accès sont fournis par le gestionnaire).

1) Aux professionnels

- Mêmes horaires (et/ou conditions) ;
- Toutefois, les admissions d'urgence peuvent être effectuées à tout moment. Il convient au préalable de prendre contact avec la permanence instituée à cet effet (tous renseignements utiles sont fournis par le gestionnaire).

La liberté d'accès aux divers locaux est la plus étendue. Elle est uniquement limitée par les règles de l'article 3 précédent et par la nécessité de maintenir l'hygiène et la dignité des lieux et d'assurer la sécurité des personnes.

Les familles accèdent à l'établissement par l'entrée principale. Les opérateurs de pompes funèbres habilités et mandatés par les familles, ainsi que les fournisseurs accèdent par l'entrée de service.

L'accès peut être interdit à toute personne dont la présence ne serait pas motivée par des nécessités de service ou dont le comportement pourrait troubler l'ordre, la décence ou la sérénité des lieux.

Article 7 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1) Salle de reconnaissance

Les défunts sont présentés par le personnel de l'établissement à la demande des familles pour le temps nécessaire à leur reconnaissance.

2) Salle de préparation

Elle est mise à disposition des thanatopracteurs habilités, des autorités de police et de la justice dans les conditions déterminées avec le gestionnaire.

Les soins de conservation sont exclusivement pratiqués par des thanatopracteurs habilités désignés directement par les familles ou par l'intermédiaire des opérateurs funéraires habilités choisis par ces dernières.

Les thanatopracteurs qui pratiquent des soins de conservation dans la chambre funéraire doivent se conformer aux dispositions de l'article D.2223-84 du Code Général des Collectivités Territoriales

La toilette mortuaire est exclusivement réalisée par des représentants des cultes ou des opérateurs funéraires désignés par les familles.

3) Salon(s) de présentation des défunts

Les personnes décédées sont présentées dans le(s) salon(s) mis à la disposition des familles à leur demande selon les règles particulières suivantes :

- Soit en cercueil ouvert, exclusivement pour les corps des défunts ayant reçu des soins de conservation ;
- Soit sur un matériel réfrigérant ;
- Soit en cercueil fermé.

Article 8 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le gestionnaire est tenu de :

- Mettre à la disposition du public ;
 - Un registre où sont mentionnées toutes les observations ;
 - La liste départementale des opérateurs funéraires habilités ;
 - Les tarifs des prestations et fournitures de la Chambre Funéraire ;
- Tenir un registre numéroté et paraphé par le gestionnaire mentionnant toutes les entrées et les sorties des défunts ;
- Contrôler l'accès et la bonne tenue des opérateurs de pompes funèbres habilités, des fournisseurs ainsi que des fleuristes.

Article 9 : DEPART DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

1) Départ avant mise en bière

Un nouveau transport du défunt avant mise en bière peut s'effectuer, à la demande des familles, dans les conditions des articles R. 2213-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) Départ après mise en bière

S'ils n'ont pas déjà fait l'objet d'une mise en bière préalable, les défunts sont déposés en cercueil non fermé **30 minutes** avant le départ de la chambre funéraire. Les membres de la famille qui n'auraient pas eu la possibilité de reconnaître leur défunt auparavant pourront le faire, dans la salle de reconnaissance ou dans un salon de présentation, **15 minutes** avant la fermeture du cercueil et le départ.

Le

Directeur

M. Yves PARRA



N° de gestion 2016B00277

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 18 juillet 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|---|---|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 812 430 890 R.C.S. Bordeaux |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 20/01/2016 |
| <i>Transfert du</i> | R.C.S. de Nantes en date du 20/02/2017 |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | FUNECAP SUD-OUEST |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée à associé unique |
| <i>Capital social</i> | 1 000,00 Euros |
| <i>Adresse du siège</i> | 8-14 Avenue de la Somme 33700 Mérignac |
| <i>Activités principales</i> | Pompes funèbres |
| <i>Durée de la personne morale</i> | Jusqu'au 05/07/2114 |
| <i>Date de clôture de l'exercice social</i> | 31 décembre |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

| | |
|---------------------------------------|---|
| <i>Dénomination</i> | FUNECAP HOLDING |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée à associé unique |
| <i>Adresse</i> | 33 Avenue du Maine 75015 Paris |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 524 716 610 R.C.S. Paris |

Directeur général

| | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| <i>Nom, prénoms</i> | BARBIER Norbert Henri Pierre |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 04/11/1956 à Pacé (35) |
| <i>Nationalité</i> | Française |
| <i>Domicile personnel</i> | 27 Rue Padouin 33000 Bordeaux |

Directeur général

| | |
|----------------------------------|---|
| <i>Nom, prénoms</i> | BEHRA Luc André Armand |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 01/10/1961 à Audincourt (25) |
| <i>Nationalité</i> | Française |
| <i>Domicile personnel</i> | 18B Boulevard Frédéric Mistral 83400 Hyères |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| <i>Dénomination</i> | INITIA |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Adresse</i> | 20 Rue Jules Valles 35000 Rennes |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 301 241 642 R.C.S. Rennes |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|---------------------------------------|--|
| <i>Dénomination</i> | KPMG S.A |
| <i>Forme juridique</i> | Société anonyme |
| <i>Adresse</i> | 2 Avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense CEDEX |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 775 726 417 R.C.S. Nanterre |

Commissaire aux comptes suppléant

| | |
|---------------------|---------------|
| <i>Nom, prénoms</i> | PIAUD Fabrice |
|---------------------|---------------|

N° de gestion 2016B00277

*Domicile personnel ou adresse
professionnelle*

20 Rue Jules Valles 35000 Rennes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 8-14 Avenue de la Somme 33700 Mérignac
Nom commercial POMPES FUNEBRES PASCAL LECLERC
Enseigne POMPES FUNEBRES PASCAL LECLERC
Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire.
Date de commencement d'activité 31/12/2016
Origine du fonds ou de l'activité Réunion de toutes les parts en une seule main
Précédent exploitant
Dénomination BORDEAUX POMPES FUNEBRES
Numéro unique d'identification 390 319 887
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 54 Avenue du Général de Gaulle Arès 33740 Arès
Nom commercial PF Charpentier- Peice Complexe Funéraire Nord Bassin
Enseigne PF Charpentier- Peice Complexe Funéraire Nord Bassin
Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire.
Date de commencement d'activité 01/01/2016
Origine du fonds ou de l'activité Réunion de toutes les parts en une seule main
Précédent exploitant
Dénomination CHARPENTIER FUNERAIRE
Numéro unique d'identification 494 946 643
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 3 Rue Nicolas Brémontier ZAE Sylva 21- 33830 Belin-Béliet
Nom commercial PF Carol'Flor- Charpentier Complexe Funéraire de la Haute Lande
Enseigne PF Carol'Flor- Charpentier Complexe Funéraire de la Haute Lande
Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire.
Date de commencement d'activité 01/01/2016
Origine du fonds ou de l'activité Réunion de toutes les parts en une seule main
Précédent exploitant
Dénomination CHARPENTIER FUNERAIRE
Numéro unique d'identification 494 946 643
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 100 Boulevard de la République 33510 Andernos-les-Bains
Nom commercial Pompes funèbres Charpentier- Thomas
Enseigne Pompes funèbres Charpentier- Thomas
Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire.

N° de gestion 2016B00277

Date de commencement d'activité 01/01/2016
Origine du fonds ou de l'activité Réunion de toutes les parts en une seule main
Précédent exploitant
Dénomination CHARPENTIER FUNERAIRE
Numéro unique d'identification 494 946 643
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 30 Avenue de la Libération 33380 Biganos
Nom commercial Pompes Funèbres Charpentier - Chambre Funéraire du Delta
Enseigne Pompes Funèbres Charpentier - Chambre Funéraire du Delta
Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire.
Date de commencement d'activité 01/12/2016
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 75 Rue du Général de Larminat 33000 Bordeaux
Nom commercial ROC-ECLERC
Enseigne ROC-ECLERC
Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire.
Date de commencement d'activité 31/12/2016
Origine du fonds ou de l'activité Réunion de toutes les parts en une seule main
Précédent exploitant
Dénomination POMPES FUNEBRES EUROPENNES BC
Numéro unique d'identification 331 953 232
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 144 Boulevard de la Plage 33120 Arcachon
Enseigne pompes funèbres pascal leclerc
Activité(s) exercée(s) Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire.
Date de commencement d'activité 31/12/2016
Origine du fonds ou de l'activité Réunion de toutes les parts en une seule main
Précédent exploitant
Dénomination POMPES FUNEBRES EUROPENNES BC
Numéro unique d'identification 331 953 232
Mode d'exploitation Exploitation directe

Adresse de l'établissement 8 Rue François le Gallais 33000 Bordeaux
Enseigne chambre funéraire saint-augustin
Activité(s) exercée(s) Chambre funéraire.
Date de commencement d'activité 31/12/2016

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux

PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 2016B00277

| | |
|--|---|
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Réunion de toutes les parts en une seule main |
| <i>Précédent exploitant</i> | |
| <i>Dénomination</i> | POMPES FUNEBRES EUROPENNES BC |
| <i>Numéro unique d'identification</i> | 331 953 232 |
| <i>Mode d'exploitation</i> | Exploitation directe |

| | |
|--|--|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | Ctre Cial des 4 Pavillons lot 74 33310 Lormont |
| <i>Nom commercial</i> | ROC-ECLERC |
| <i>Enseigne</i> | ROC-ECLERC |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | Pompes funèbres, services funéraires et vente d'articles funéraires, marbrerie, prévoyance funéraire, chambre funéraire. |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 31/12/2016 |
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Réunion de toutes les parts en une seule main |
| <i>Précédent exploitant</i> | |
| <i>Dénomination</i> | BORDEAUX POMPES FUNEBRES |
| <i>Numéro unique d'identification</i> | 390 319 887 |
| <i>Mode d'exploitation</i> | Exploitation directe |

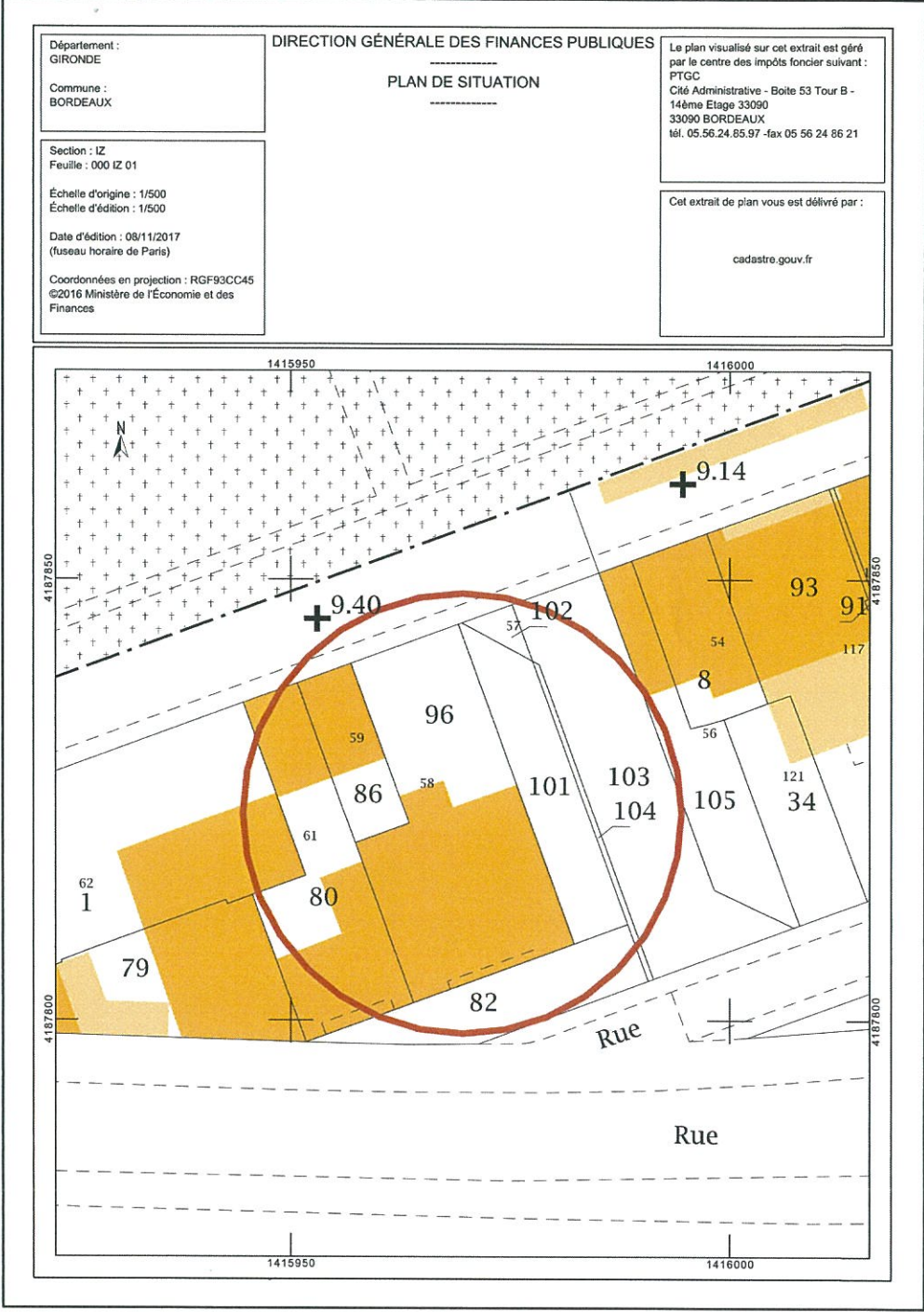
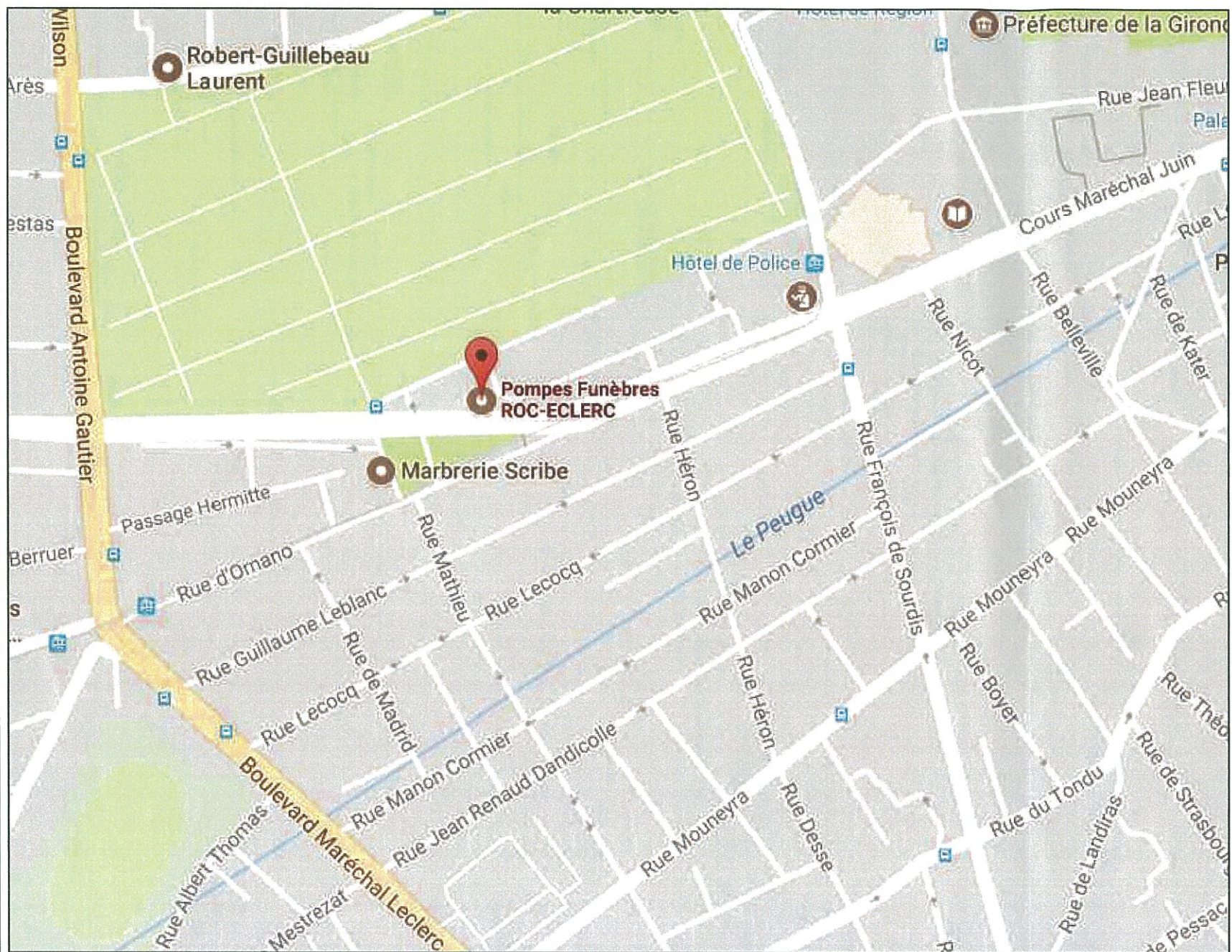
OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

| | |
|----------------------------------|---|
| - Mention n° 21142 du 24/02/2017 | Transfert sans maintien d'une exploitation dans le ressort de l'ancien siège |
| - Mention n° 21143 du 22/07/2016 | Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 20/06/2016 |
| - Mention n° 21159 du 24/02/2017 | Immatriculé au registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro : 115004636 depuis le 04/09/2015 jusqu'au 28/02/2017, Banque et Finance sous le numéro |


Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Parcelle : 96
Section : IZ
Feuille : 000 IZ 01

| | SITUATION | DATE | ECHELLE | INTITULE | PIECE |
|---|---|-------------------|----------|--|----------|
|  <p>FUNECAP SUD-OUEST 12 avenue de la Somme 33700 Merignac</p> | <p>75 rue du Général de Larminat 33000 Bordeaux</p> | <p>21/09/2018</p> | <p>-</p> | <p>PLAN DE SITUATION PLAN DE MASSE</p> | <p>2</p> |



RUE JOSEPH ABRIA



RUE DU GENERAL DE LARMINAT



FUNECAP SUD-OUEST
12 avenue de la Somme
33700 Merignac

SITUATION

75 rue du Général de Larminat
33000 Bordeaux

DATE

21/09/2018

ECHELLE

1/125

INTITULE

PLAN EXISTANT

PAGE

4.1



RUE JOSEPH ABRIA



RUE DU GENERAL DE LARMINAT



FUNECAP SUD-OUEST
12 avenue de la Somme
33700 Merignac

SITUATION

75 rue du Général de Larminat
33000 Bordeaux

DATE

21/09/2018

ECHELLE

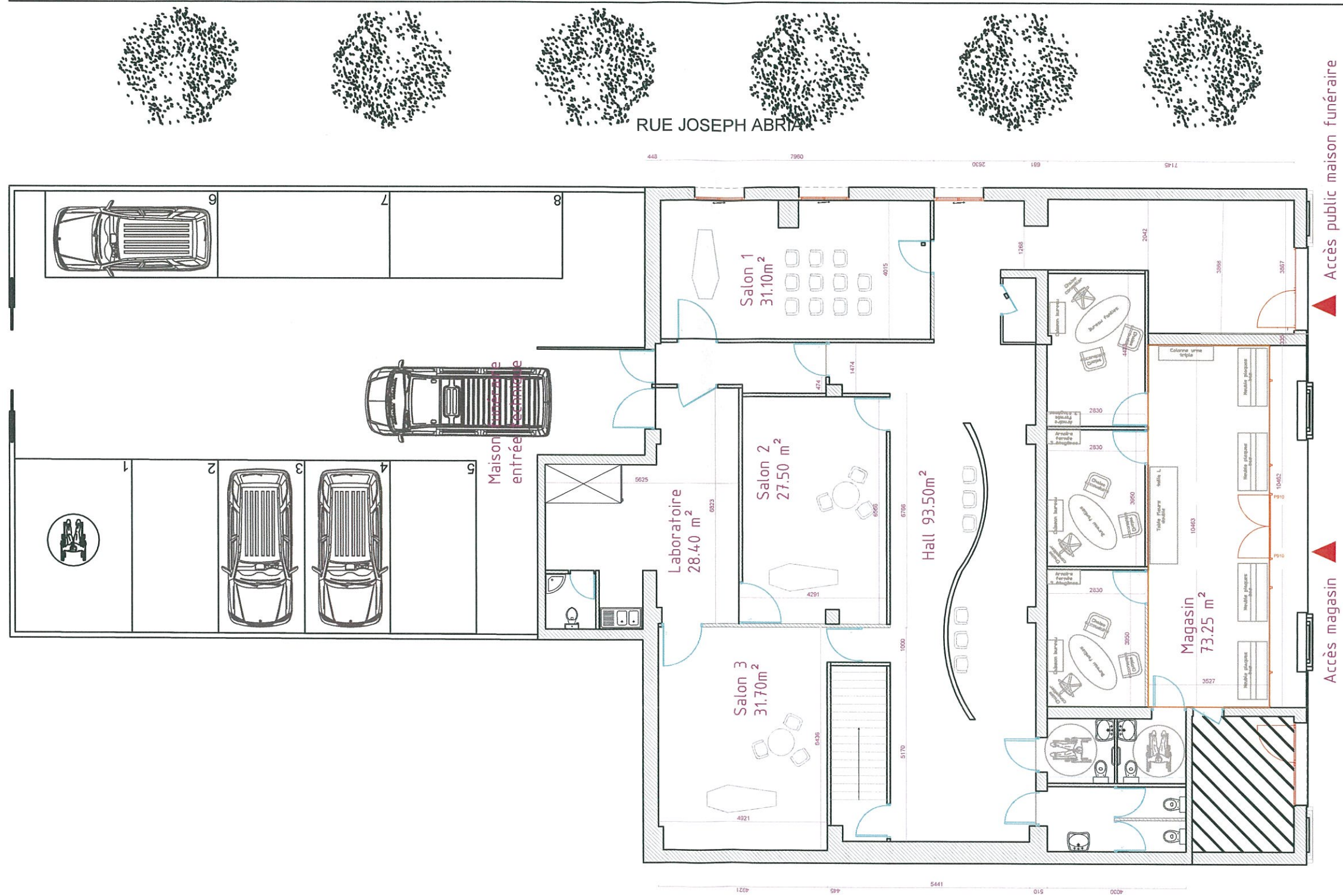
1/125


INTITULE

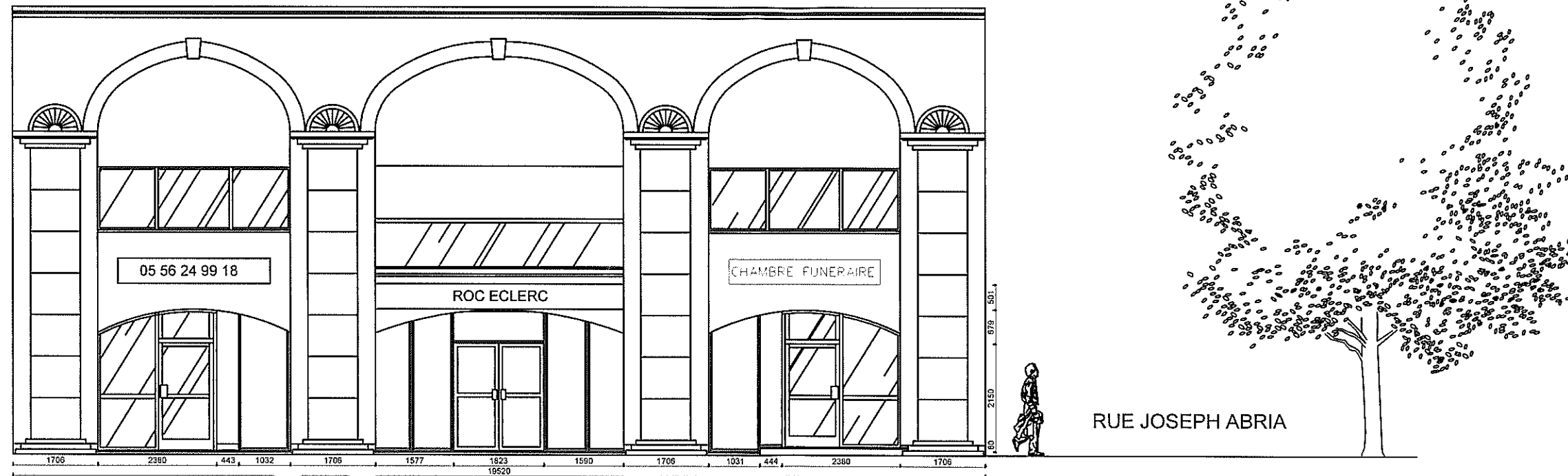
ZONE TRAVAUX

PAGE


4.2

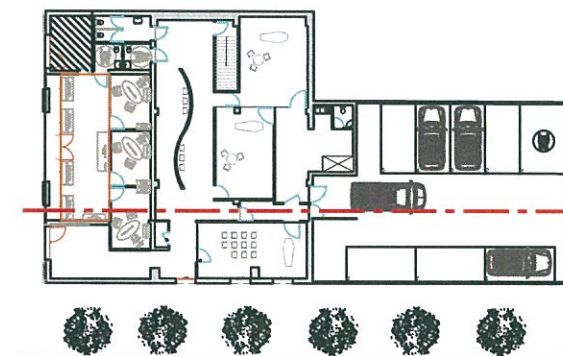
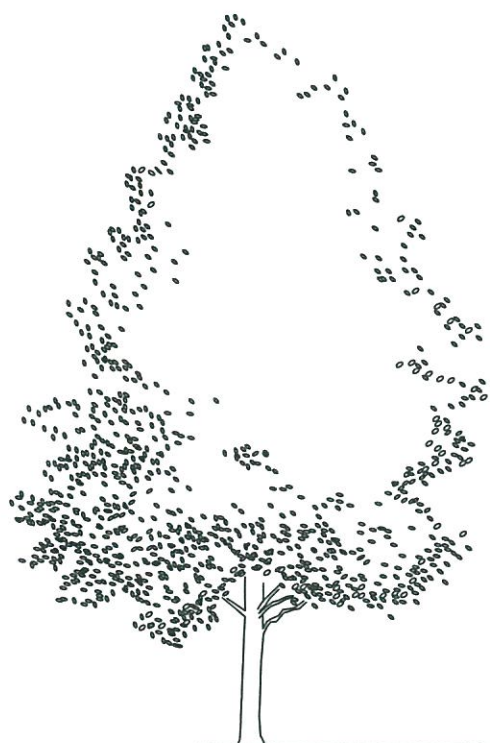


| | | | | | | |
|---|---|---|---------------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------|
|  | FUNECAP SUD-OUEST 12 avenue de la Somme 33700 Merignac | SITUATION 75 rue du Général de Larminat 33000 Bordeaux | DATE 21/09/2018 | ECHELLE 1/125 | INTITULE PLAN PROJET | PAGE 4.3 |
| | | | | | | |




RUE DU GENERAL DE LARMINAT

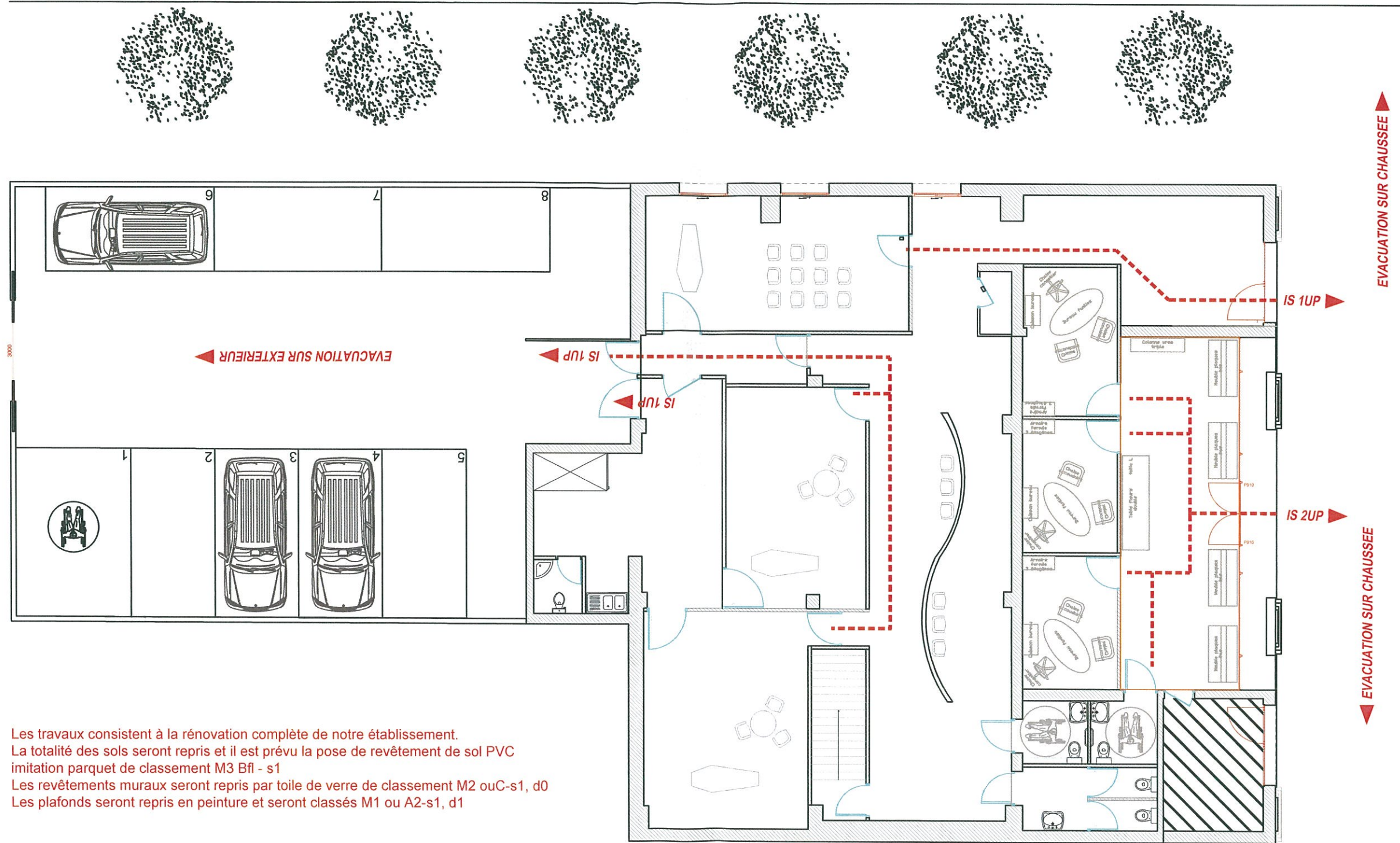
| | SITUATION | DATE | ECHELLE | INTITULE | PIECE |
|--|---|---|--|---|--|
|  <p data-bbox="498 1806 884 1927"> FUNECAP SUD-OUEST 12 avenue de la Somme 33700 Merignac </p> | <p data-bbox="994 1858 1374 1927"> 75 rue du Général de Larminat 33000 Bordeaux </p> | <p data-bbox="1537 1858 1685 1890">21/09/2018</p> | <p data-bbox="1795 1858 1878 1890">1/100</p> | <p data-bbox="2131 1858 2457 1890">ELEVATION PRINCIPALE</p> | <p data-bbox="2656 1858 2709 1890">4.4</p> |



RUE DU GENERAL DE LARMINAT

| | SITUATION | DATE | ECHELLE | INTITULE | PIECE |
|--|---|---|--|--|--|
|  <p data-bbox="504 1808 890 1921"> FUNECAP SUD-OUEST 12 avenue de la Somme 33700 Merignac </p> | <p data-bbox="994 1858 1380 1921"> 75 rue du Général de Larminat 33000 Bordeaux </p> | <p data-bbox="1537 1858 1691 1890">21/09/2018</p> | <p data-bbox="1795 1858 1884 1890">1/100</p> | <p data-bbox="2122 1858 2463 1890">COUPE LONGITUDINALE</p> | <p data-bbox="2686 1858 2745 1890">4.5</p> |

RUE JOSEPH ABRIA



Les travaux consistent à la rénovation complète de notre établissement.
 La totalité des sols seront repris et il est prévu la pose de revêtement de sol PVC imitation parquet de classement M3 Bfl - s1
 Les revêtements muraux seront repris par toile de verre de classement M2 ouC-s1, d0
 Les plafonds seront repris en peinture et seront classés M1 ou A2-s1, d1



FUNECAP SUD-OUEST
 12 avenue de la Somme
 33700 Merignac

SITUATION

75 rue du Général de Larminat
 33000 Bordeaux

DATE

21/09/2018

ECHELLE

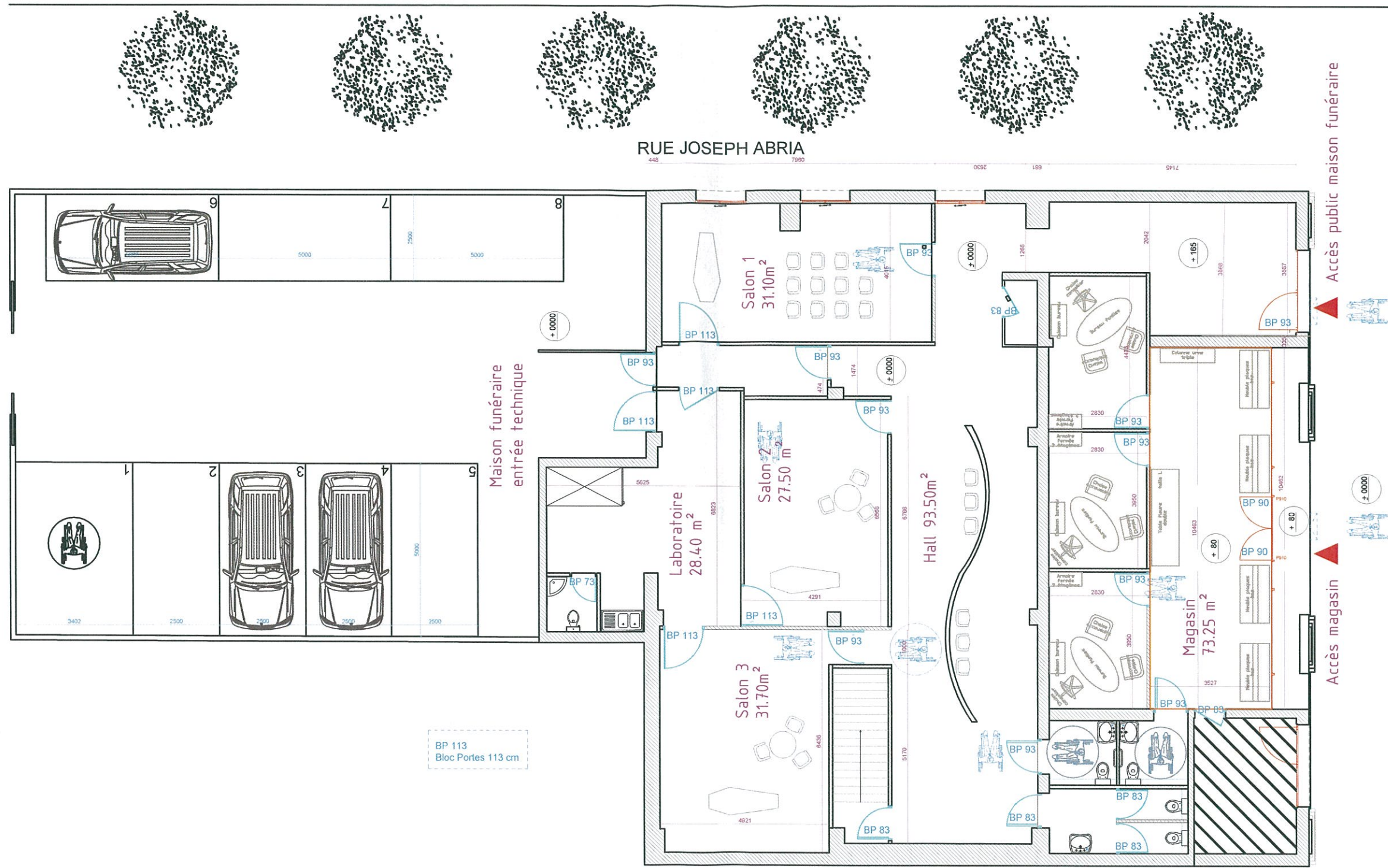
1/125

INTITULE

SECURITE INCENDIE

PIECE

5



FUNECAP SUD-OUEST
 12 avenue de la Somme
 33700 Merignac

SITUATION

75 rue du Général de Larminat
 33000 Bordeaux

DATE

21/09/2018

ECHELLE

1/125

INTITULE

ACCESSIBILITE PMR

PIECE

8